

Re: Révision allégée n°3 - Examen conjoint des PPA et PPC

Mairie St Cyr La Lande <mairie.stcyrllalande@gmail.com>

Jeu 08/02/2024 17:35

À :Nora Guendouzi <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>

Bonjour,

Voici l'avis du Conseil Municipal

PLUI - RÉVISION

La Communauté de Communes du Thouarsais a lancé un projet de révision allégée n°3 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

La CCT a été sollicitée par la Sté MATEX, entreprise industrielle experte dans la fabrication de bennes amovibles et de conteneurs depuis 35 ans et qui souhaite agrandir son site de production à proximité immédiate de son site d'implantation.

Pour cela il est prévu de construire environ 2000 m² de bâtiment pour un investissement global d'environ 1 million d'euros.

Pour répondre aux besoins de la Sté MATEX, la zone prévues par le PLUi en 1AUi n'est pas adaptée au process industriel envisagé. Pour pouvoir supprimer la zone 1AUi au Nord et créer une zone 1AUi à l'Est, une révision allégée du PLUi est nécessaire : il est donc proposé d'engager la révision allégée n°3 du PLUi. Cette révision consiste donc à classer des parcelles classées en Ap en zone 1AUi à vocation d'activité industrielle. Et vice versa.

La Communauté de Communes du Thouarsais à délibérée favorablement à cette modification lors du Conseil Communautaire du 07 Mars 2023.

Conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme le dossier doit faire l'objet d'un examen conjoint de l'État, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, de la commune concernée et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9.

Après discussion, le Conseil Municipal émet aucune observation à cette révision allégée n°3.